presque certain qu'un témoin a fait un faux serment, il devrait intenter des poursuites. Si le Sénat se décidait à cette résolution, nous verrions diminuer les demandes en divorce, car c'est la chose la plus facile que d'engager un agent secret, qui à son tour paye des témoins pour venir déposer devant le comité.

La défenderesse s'est présentée avec son avocat. Elle a déposé et s'est très bien défendue. Cette jeune femme paraissait résolue de défendre sa réputation, et je dis qu'il convient de bien réfléchir avant de prononcer le divorce dans son cas. J'ai entendu des témoignages; j'ai lu ceux que je n'ai pas entendus et j'ai pu observer l'attitude des témoins; or, après tout ce que j'ai vu et appris, je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu de prononcer le divorce. Je suis donc opposé à l'adoption des conclusions du comité.

L'honorable M. McMULLEN: Après ce que j'ai vu et entendu au comité de divorce ces jours derniers, et dans cette assemblée, à propos de différentes demandes en divorce, je proposerai sincèrement au gouvernement de créer un tribunal pour s'occuper de ces causes-là.

Je fais partie du comité de divorce, et je sais que le comité tâche de rendre pleine justice à tous les intéressés. Tous les membres du Sénat ont le droit d'assister aux débats et de poser des questions aux témoins.

On a dit que M. Hadley a acheté sa séparation movennant \$5,000. Ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. C'est madame Hadley qui a exigé le paiement d'une somme de \$5,000. Elle a dit qu'elle ne voulait plus vivre avec son mari, mais qu'elle ne consentirait à la séparation définitive que sur le paiement d'une indemnité de \$5.000. en considération de quoi elle s'engageait à subvenir elle-même à ses besoins. De son côté, M. Hadley a supplié sa femme à deux genoux de rester avec lui, promettant de lui donner des appartements personnels et tout le bien-être et la liberté possibles : mais elle refusa. Elle persista à exiger la séparation aux conditions posées par elle. Cependant, notre honorable collègue nous fait un récit d'après lequel c'est M. Hadley qui aurait proposé à sa femme la séparation movement \$5,000.

Hon. M. WATSON.

Le sénateur dit ensuite que M. Hadley voulait se remarier.

L'honorable M. WATSON : J'ai dit qu'il y avait lieu de le supposer.

L'honorable M. McMULLEN: J'ai posé moi-même la question à M. Hadley. Je lui ai demandé s'il avait quelque engagement ou quelque intention de mariage pour le cas où son divorce serait prononcé. Il a juré que non. Quiconque prendra connaissance de l'enquête verra que mes allégations sont appuyées sur la procédure.

Il est vrai qu'Hadley n'a connu les actes d'infidélité de sa femme qu'après leur séparation. Il a juré qu'il aimait et adorait sa femme et qu'il n'avait aucun soupçon...

L'honorable M. WILSON: L'honorable sénateur sera-t-il assez bon pour nous citer le passage de la déposition d'Hadley où il jure qu'il aimait sa femme?

L'honorable M. McMULLEN: La meilleure preuve qu'il aimait sa femme, c'est quand il jure qu'il la supplia à deux genoux de demeurer avec lui, promettant de la faire vivre en dame. Si Hadley n'avait pas aimé sa femme, il n'aurait pas fait cela.

Il jure qu'il n'a connu la mauvaise conduite de sa femme qu'après leur séparation. Et alors tout se déclara, et il comprît le but de sa femme en demandant la séparation aux conditions proposées par elle.

Parlons du nommé Parks. La dame a juré qu'elle ne le connaissait pas ; qu'elle ne l'avait jamais vu ou rencontré. De son côté. Parks déclare qu'il a logé à l'hôtel durant huit mois, qu'il a mangé à la même table que madame, qu'il a fréquenté le salon et y a connu très bien Mme Hadley. Quand Mme Hadley a juré ne pas connaître l'arks, celui-ci avait quitté Brandon et elle croyait que l'assignation ne le toucherait pas. On avait pensé que ce témoin ne pourrait pas venir déposer, et c'est pourquoi elle jura qu'elle ne le connaissait pas.

L'honorable M. LANDRY : Qui a appelé M. Parks en témoignage.

L'honorable M. McMULLEN: J'y reviendrai dans un instant.

Peu après Parks donna de ses nouvelles et l'on demanda au comité de l'assigner à comparaître. Le comité donna les ordres en conséquence et l'assignation fut signifiée aux dépens de M. Hadley. Parks vint